Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024 Publication : 04/06/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 30 MAI 2024

Nombre de membres :

En exercice : 16 Présents : 12 Pouvoirs : 3 Votants : 15

Date de convocation et d'affichage : 22 mai 2024

Numéro : D20240530_134

Objet:

Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds vert « Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire » pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai, à 8 heures 55, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU			Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	х		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	х		
	Michel	JACQUARD		х	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		х	
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		х	JP. COURRIER
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	х		
MIONNAY	Émilie	FLEURY	х		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	х		
	Evelyne	ESCRIVA	х		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	х		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		х	E. FLEURY
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	х		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	х		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	х		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	х		
	François	MARECHAL	х		

Secrétaire de séance élu : Christophe MONIER

Rapporteur: Isabelle DUBOIS

Le Fonds Vert est un dispositif d'Etat issu de la loi de finances 2023. Parmi ses trois axes, l'axe 3 vise l'amélioration du cadre de vie et propose l'action « Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire ».





001-200069193-20240530-DELIB-24-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024

Publication : 04/06/2024 Depuis plusieurs années la Communauté de Communes de la Dombes est engagée dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales et animales sur les étangs et a créé un poste dédié pour lutter contre leur développement. Cette action s'inscrit dans le fonds vert « Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire ».

Considérant que la Dombes est site Natura 2000, reconnu pour ses habitats naturels et ses espèces de faune et de flore reconnues d'intérêt européen,

Considérant que la Dombes a été labellisées site Ramsar en mars 2023,

Considérant que le rapport de visite de site réalisée en décembre 2022 par l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable a relevé la nécessité de renforcer la lutte contre les espèces exotiques envahissantes parmi les leviers d'actions prioritaires pour renforcer la protection des étangs de la Dombes et étant donné l'engagement de la Communauté de Communes de la Dombes enclenchée depuis 2020 à travers un développement net des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, en étroite collaboration avec la FREDON AURA et le Conseil départemental de l'Ain et les autres acteurs directement impliqués : propriétaires, chasseurs, pisciculteurs, communes...

La présente demande vise à renforcer l'atteinte des objectifs suivant :

- une réduction significative des populations de Ragondin sur des secteurs cibles pour limiter la pression sur les végétations aquatiques et rivulaires des étangs, habitats naturels patrimoniaux : coordination des piégeurs bénévoles, prêt de matériel de piégeage, embauche d'un piégeur à temps partiel, formation...
- l'élimination de stations de jussies les plus problématiques en particulier par des travaux en assec sur la base d'un protocole précis : élimination mécanique de la plante par outil agricole à disques (dynadrive), avec passages répétés en période sèche, et chantier de collecte manuel des plantes persistantes

En parallèle, il est réalisé des opérations de sensibilisation, de contrôle et de gestion en renforçant les moyens de terrain. Une vigilance permanente sera assurée pour prévenir l'expansion d'autres espèces jugées problématiques.

Le budget prévisionnel s'établit à 116 750 € pour 18 mois. La Communauté de Communes de la Dombes agira en partenariat avec d'autres EPCI partenaires pour faciliter la cohérence de l'action.

		base annuelle	Quotité	Total 18 mois
Poste Technicien	СТ	35 000	90%	47 250
Poste piégeur CDD 10 mois				30 000
Matériel (nasses piégeage)				8 000
Equipement piégeur				1 500
Travaux Jussie				15 000
Travaux exclos				15 000
Total 2024-2025				116 750
Co-financement Fonds vert			50%	58 375
Reste à charge CCD			50%	58 375
Reste à charge CCD 2024				19 458
Reste à charge CCD 2025				38 917

Il est proposé au Bureau communautaire :

- De solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert « Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire » pour la lutte contre les espèces

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20240530-DELIB-24-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024

exotiques envahissantes pour un montant total de dépense de l'ordre de 116 750 € soutenu à hauteur de 50% de subvention soit 58 375 € pour 18 mois d'actions,

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert « Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire » pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes pour un montant total de dépense de l'ordre de 116 750 € soutenu à hauteur de 50% de subvention soit 58 375 € pour 18 mois d'actions,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 30 mai 2024.

La Présidente, Isabelle DUBOIS